

FICHE
EXPÉRIENCE
n°8

L'AMBIANCE SONORE

LE CROISEMENT DE LA MESURE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :

réseau permanent de mesure, Grand Lyon

ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

- Grand Territoire**
- Ville
- Quartier

CONTEXTE

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE, il est exigé des grandes agglomérations qu'elles réalisent des cartes de bruit dites « stratégiques », permettant d'apprécier l'exposition au bruit des populations sur le territoire. Parallèlement, le classement des voies en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent (la catégorie 1 étant la plus bruyante) doit apparaître dans les annexes du PLU.

Ces réglementations purement quantitatives, même si elles peuvent être associées à des considérations sociales en évaluant les risques sur la santé des habitants vivant à proximité d'axes de transports par

exemple, ne permettent pas de représenter tout le paysage sonore puisqu'elles sont réduites à mesurer les effets acoustiques des modes de transports.

Il existe des possibilités d'aller plus loin en croisant des approches qualitatives et quantitatives. Le réseau permanent de mesure a pour objectif de suivre les évolutions à court, moyen et à long terme du paysage sonore et de centraliser les informations provenant des approches qualitatives et quantitatives.

MÉTHODE APPLIQUÉE

Le réseau permanent de mesure est composé d'une quinzaine de balises implantées sur des sites stratégiques du territoire, déterminés en fonction d'une étude de faisabilité, d'un système informatique et d'un réseau de communication entre le système informatique et les stations.

Les prises de sons sont réalisées dans des lieux spécifiques : à la sortie d'un tunnel, à l'intersection de deux rues très fréquentées, sur une place constituant un pôle multimodal, etc. Ceux-ci ont des typologies d'ambiances sonores différentes, basées sur le type de source sonore dominant, et sur les spécificités de l'environnement (urbain, périurbain, etc.).

Les prises de sons permettent d'opérer des enregistrements sonores et d'identifier les intensités acoustiques sur le lieu à des heures précises de la journée.

Ces informations sont compilées par site, dans des fiches descriptives, disponibles en cliquant sur des items d'une carte multimédia du territoire. La fiche descriptive comprend une description sommaire de l'environnement sonore, un enregistrement sonore, une courbe d'évolution acoustique et une photographie du site.

RÉSULTATS

La cartographie disponible permet d'obtenir une fiche descriptive de l'ambiance sonore mais également d'opérer des recherches de site en fonction de l'exposition au bruit, de l'année et de la commune.

AVANCEMENT

L'observatoire du Grand Lyon est en fonctionnement.

ÉLÉMENTS DE DÉBAT ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES THÈMES

Cette méthode permet de palier l'aspect statique de la cartographie classique, qui peut fournir une représentation figée de la réalité sonore. Cette cartographie améliorée permet de croiser des aspects quantitatifs et qualitatifs car les données évoluent quotidiennement.

Elle est une source d'informations pour connaître les caractéristiques sonores d'une quinzaine de zones urbaines.

REPRODUCTIBILITÉ

La mise en œuvre de ce type de démarche demande des moyens spécifiques, notamment pour les mesures acoustiques et les prises de son, qui peuvent nécessiter le recours à des acteurs spécialisés.

Un guide opérationnel est disponible sur le site internet d'Acoucité,

pouvant être une aide pour une collectivité souhaitant mettre en place un observatoire à l'échelle d'une agglomération. Ce guide comprend notamment des recommandations pour la rédaction d'un cahier des charges technique.

Sources :

- Guide opérationnel, développement d'un réseau permanent de mesure des bruits de l'environnement à l'échelle des agglomérations, Acoucité, version synthétique 2